



POLITIQUE SECTORIELLE

ARMES EXCLUES ET SOUTIEN À LA DÉFENSE

DATE DE MISE EN APPLICATION : 01/01/2025

Crédit Mutuel
ARKEA

DE NOUVEAUX LIENS POUR CHANGER DEMAIN

SOMMAIRE

1	Préambule	3
2	L'exclusion de certaines armes	4
	4 PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS DU GROUPE CONCERNÉES	
	4 CONTEXTE	
	5 PÉRIMÈTRE DES ARMES EXCLUES PAR LA POLITIQUE	
	5 PRINCIPES D'ENCADREMENT	
3	Le soutien aux enjeux de souveraineté nationale	6
	6 ACCOMPAGNER LE FINANCEMENT DE LA BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DE DÉFENSE	
	7 LA DÉFENSE MARITIME ET L'INNOVATION INTÉGRÉES À LA FILIÈRE MARITIME DU GROUPE	
4	Validation et révision de la politique	8
5	Glossaire	9

1

PRÉAMBULE

Face aux défis climatiques, environnementaux et sociaux de notre siècle, le secteur financier a un rôle majeur à jouer pour **accélérer la transition vers un modèle de croissance durable et inclusif**.

Fort de cette conviction, **le Crédit Mutuel Arkéa s'est engagé à pratiquer une finance responsable**. Première banque à formaliser une Raison d'être, en 2019, le Crédit Mutuel Arkéa se veut acteur d'un monde qui se conçoit sur le **long terme** et prend en compte **les grands enjeux sociétaux et environnementaux**, aujourd'hui, et pour les prochaines générations. Il place la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) au cœur même de sa stratégie, un engagement ancré dans la durée avec **l'adoption du statut d'Entreprise à mission en mai 2022**.

En tant qu'acteur financier de premier plan, **le Crédit Mutuel Arkéa entend contribuer à construire une économie et une finance durables :**

► en orientant les capitaux vers des investissements et financements ayant des effets bénéfiques pour la société et pour l'environnement ;

► en conciliant la performance financière et la performance extra-financière, sociale et environnementale, de ses activités.

Dès 2019, le Crédit Mutuel Arkéa s'est doté d'une feuille de route Finance durable pour coordonner la mise en oeuvre de ses engagements et notamment **l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux à l'ensemble de ses métiers de financeur, d'investisseur, de gestionnaire d'actifs, d'assureur**.

Concrètement, il s'agit d'intégrer les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses métiers d'investissement et de financement, en adaptant ses pratiques et en innovant. L'adoption de politiques sectorielles vise notamment à **améliorer l'impact environnemental et social des activités du groupe via des renoncements et/ou des actions en faveur de la transition durable des acteurs de certaines filières**.

Dans un contexte - économique et géopolitique - tendu, le Crédit Mutuel Arkéa a souhaité formaliser sa politique "Armes exclues et

défense", qui vise à **contribuer aux enjeux de sûreté et de sécurité des territoires**.



A travers cette politique, le groupe affirme un positionnement responsable qui vise expressément à

contribuer à l'Objectif de Développement Durable n°16 des Nations Unies : Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.

La présente politique s'articule autour de deux axes forts afin de **maintenir un climat le plus pacifique possible :**

- l'exclusion de certaines armes
- et le soutien aux enjeux de souveraineté nationale.

Cette politique vient s'ajouter aux différents dispositifs d'évaluation ESG et de conformité qui existent par ailleurs au sein du groupe, adaptés aux différents métiers et secteurs.



LES ARMES EXCLUES

PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS DU GROUPE CONCERNÉES

Cette politique d'exclusion s'applique aux activités du groupe Crédit Mutuel Arkéa suivantes :

► activités bancaires à destination des professionnels et des entreprises, réalisées par les caisses locales adhérentes des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels et Arkéa Crédit Bail ;

► activités de capital-investissement à destination des entreprises, gérées par Arkéa Capital, et investissements dans des fonds ;

► activités de gestion d'actifs réalisées par Arkéa Asset Management ;

► investissements réalisés par Suravenir et Suravenir Assurances ;

► placements de trésorerie du Crédit Mutuel Arkéa ;

► investissements du Crédit Mutuel Arkéa dans des fonds.

À l'exception :

- des fonds indiciels, des fonds de fonds en gestion d'actif ;

- des fonds ou mandats dédiés pour lesquels les contraintes sont imposées par les clients. Dans ce cas, il sera proposé aux clients d'adopter les principes appliqués par la présente politique pour leurs fonds ;

- des encours indirects dont le ratio d'emprise de Suravenir est inférieur à 50 % ;

- des UC externes et toutes les UC investies dans des trackers/fonds indiciels et produits structurés et des sous-jacents immobiliers. Une démarche de sensibilisation des clients sera étudiée.

CONTEXTE

La prolifération des armes est **une menace permanente pour le maintien de la paix et de la sécurité à l'international**.

Les répercussions de la violence et des conflits armés sont dévastatrices : elles causent des morts de civils, des blessés, entraînent le déplacement forcé de populations, la destruction de moyens de subsistance et d'infrastructures.

Les armes qui, de par leur conception, frappent sans faire de distinction entre civils et combattants, mettent en péril la sécurité des populations et les intérêts des Etats partout dans le monde.

Les effets d'armes chimiques ou biologiques peuvent se propager rapidement au sein d'une population et perdurent bien au-delà du conflit.

Plus de **70 millions** de personnes ont fui la guerre, les persécutions et les conflits

Lors de l'utilisation d'une arme à sous-munitions, **98 %** des victimes sont des civils, dont **40 %** sont des enfants

Source : Organisation des Nations Unies

PÉRIMÈTRE DES ARMES EXCLUES PAR LA POLITIQUE

Conformément à la réglementation du Conseil de l'Union Européenne, le Crédit Mutuel Arkéa entend exclure de ses activités financières toute arme « **qui n'a aucune autre utilisation pratique que celle d'infliger la peine capitale, la torture ou d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** ».

Le Crédit Mutuel Arkéa salue les conventions internationales et les réglementations nationales qui concourent à maintenir un climat le plus pacifique possible. Le groupe attend des entreprises du secteur de la défense et de la sécurité et/ou dont les activités sont liées à l'armement qu'elles se conforment aux législations en vigueur.

Dans le cadre de la présente politique, le Crédit Mutuel Arkéa exclut **les armes suivantes** :

► **les armes de destruction massive et leurs vecteurs**, à savoir :

> **les armes biologiques ou à toxines** telles que définies dans la Convention de 1972 ;

> **les armes chimiques** telles que définies dans la Convention de 1993 ;

► **les mines antipersonnel** telles que définies dans la Convention d'Ottawa de 1999 ;

► **les bombes à sous-munitions** telles que définies dans la Convention d'Oslo de 2008.

Les activités liées à ces armes sont encadrées par des conventions ratifiées par la France et sont citées par le Règlement délégué 2022/1288 du 6 avril 2022 complétant le Règlement 2019/2088. Les implications pour le

secteur financier concernent notamment l'interdiction de financement de ces armes et de la chaîne de valeur associée, conformément au code de la Défense.

En réponse aux préoccupations de ses parties prenantes, le Crédit Mutuel Arkéa a fait le choix d'**exclure également, par la présente politique, les armes suivantes**, bien qu'elles ne soient visées par aucune convention internationale à ce jour :

► **l'uranium appauvri**, en cohérence avec sa politique d'accompagnement de la santé sur les territoires et la résolution votée par le Parlement européen en 2008 ;

► **le phosphore blanc** utilisé dans des armes incendiaires non-discriminantes.

PRINCIPES D'ENCADREMENT

À compter du 1^{er} janvier 2025, le **Crédit Mutuel Arkéa renforce sa politique et s'interdit d'entrer en relation, de fournir des produits et des services financiers, de financer et d'investir dans** :

► **des entreprises impliquées** dans les armes exclues (cf. Périmètre des armes exclues par la politique) ;

► **des entreprises détenant 30 % ou plus du capital d'une entreprise directement impliquée** dans les armes exclues (cf. Périmètre des armes exclues par la politique).

Ces principes s'appliquent sur le périmètre des activités du groupe décrites précédemment (cf. Périmètre

des activités du groupe concernées).

Afin de mettre en application cette politique et d'en suivre son respect, le groupe a fait le choix de s'appuyer sur une base de données externe fournie par Sustainalytics. L'identification des entreprises impliquées dans les armes exclues définies précédemment et l'application de la politique s'appuient exclusivement sur cette base de données et non sur de l'analyse interne. Le respect de ces principes est donc dépendant des données fournies.

Chaque entité du groupe Crédit Mutuel Arkéa concernée par la présente politique est responsable de l'intégration de ces principes à ses

politiques de financement et d'investissement, ainsi qu'aux procédures de suivi et de contrôle de leur application.

S'agissant des nouveaux investissements dans des fonds (réalisés par le Crédit Mutuel Arkéa et Arkéa Capital), à compter de la date de mise en application de cette politique, une clause permet que la société de gestion s'engage à ne pas investir, dans le cadre du fonds concerné, dans des acteurs impliqués dans les armes par cette politique tels que visés précédemment (cf. Périmètre des armes exclues par la politique).

3

LE SOUTIEN AUX ENJEUX
DE SOUVERAINETÉ NATIONALE

Le Crédit Mutuel Arkéa reconnaît et respecte le droit des Etats souverains à assurer leur sécurité intérieure et leur défense au regard du droit international.

Au-delà de l'interdiction du finance-

ment et des investissements dans des activités liées aux armes exclues, le Crédit Mutuel Arkéa souhaite affirmer, à travers la présente politique, son soutien aux enjeux de défense nationale et le rôle central des acteurs industriels français.

Dans ce cadre, le Crédit Mutuel Arkéa peut contribuer, selon ses critères, au financement des entreprises et des acteurs industriels français intervenant dans des activités de défense nationale.

ACCOMPAGNER LE FINANCEMENT DE LA BASE INDUSTRIELLE ET TECHNOLOGIQUE DE DÉFENSE

L'industrie de défense est une industrie stratégique pour la France, une industrie compétitive et pérenne composée d'environ 9 grands groupes et de plus de 4 000 PME et ETI. La Base Industrielle et Technologique de défense (BITD) compte plus de 200 000 emplois de haute technicité et non délocalisables.

Aujourd'hui, l'industrie de la défense fait face à des difficultés accrues de financement du fait principalement de la prise en compte renforcée des critères extra-financiers par les financeurs et investisseurs privés. Le **développement important des innovations dites duales** - à destination militaire et à destination civile - a entraîné le transfert des coûts de Recherche et Développement du sec-

teur public vers le secteur privé. Ces besoins de financement ont très fortement augmenté ces dernières années. Afin d'assurer une industrie de défense conforme aux règles et aux standards les plus exigeants, l'Objectif de Développement Durable n°16 souligne la valeur de la sécurité dans un Etat de droit et légitime son activité, tout en encadrant l'armement admissible (source : Af2i, Association française des investisseurs institutionnels).

Au regard des enjeux liés à la **souveraineté nationale** et dans le respect de ses critères de financement

et d'investissement, **le Crédit Mutuel Arkéa considère l'accompagnement du secteur de la défense compatible aux critères ESG et à sa Raison d'être.**

Afin d'éviter le risque de positions trop restrictives et avec le souci d'une prise de décision équilibrée, le Crédit Mutuel Arkéa s'attachera à sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux de souveraineté nationale, aux spécificités des acteurs du secteur, tout en expliquant les positions relatives aux armes exclues.

Dans certaines régions françaises,
le secteur de la défense constitue d'ailleurs
un pilier économique majeur
en représentant plus de **7 %** des emplois industriels.

Source : ICAT, Groupement des industries françaises de défense et sécurité terrestres et aéroterrestres

LA DÉFENSE MARITIME ET L'INNOVATION INTÉGRÉES À LA FILIÈRE MARITIME DU GROUPE

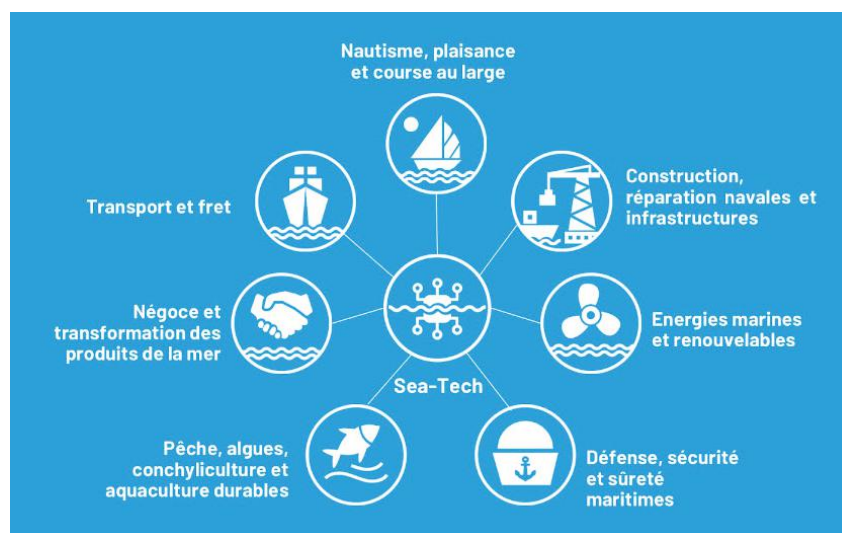
Déjà présent depuis de nombreuses années auprès des professionnels de la mer, le **Crédit Mutuel Arkéa** s'est doté en octobre 2021 d'une Filière maritime, destinée à accompagner les acteurs du secteur, au quotidien et dans leurs transitions. Pour cela, il se veut être agrégateur de solutions et soutien à l'innovation. En de-

venant un partenaire de choix des acteurs de la mer, le **Crédit Mutuel Arkéa** ambitionne de créer de la valeur et un impact positif au profit du développement des territoires et des littoraux, en cohérence avec sa Raison d'être.

La Filière maritime est en pleine évolution pour faire face aux enjeux

géopolitiques, environnementaux, économiques, technologiques, sociétaux et territoriaux. Elle est composée de huit sous-filières dont la sous-filière "Défense, sécurité et sûreté maritimes" à travers laquelle le **Crédit Mutuel Arkéa** souhaite accompagner les acteurs de l'industrie maritime œuvrant pour la souveraineté nationale.

Décloisonnée et territoriale, la Filière maritime s'est également structurée autour de l'**accompagnement de l'innovation**. En écho avec ce que le groupe a déjà réussi dans l'environnement des fintechs, le **Crédit Mutuel Arkéa** a ainsi décidé d'apporter un soutien particulier aux "Sea Techs", ces startups qui travaillent à révolutionner les usages du secteur maritime et qui portent intrinsèquement des innovations duales, sur des technologies de pointe servant à la fois des applications civiles et militaires (satellites, capteurs, drones sous-marins, cartographie de l'espace maritime et data...).



Dans ce cadre, le **Crédit Mutuel Arkéa** a noué ou renforcé ses relations avec les acteurs majeurs du secteur :

► le **Crédit Mutuel Arkéa** a rejoint le **Cluster Maritime Français** en juillet 2022. Cette initiative rassemble les acteurs de l'écosystème maritime afin de développer les capacités d'innovation et les opportunités durables au sein de ce secteur d'activité ;

► le **Crédit Mutuel Arkéa** entretient un lien solide avec le **pôle de compétitivité Pôle Mer Bretagne Atlantique** qui compte, parmi ses adhérents, une grande proportion de PME et ETI impliquées dans la BITD française ;

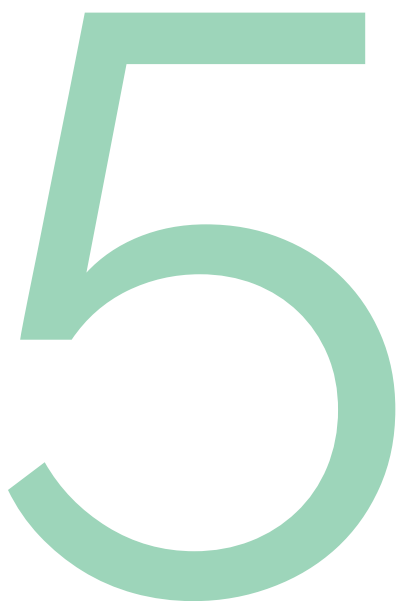
► le **Crédit Mutuel de Bretagne**, dans le cadre de coopérations territoriales avec les forces vives du sous-secteur naval, a quant à lui adhéré en 2023 à **Bretagne Pôle Naval**, qui regroupe 199 entreprises et partenaires du secteur naval, représentant 27 000 emplois en région.

4

VALIDATION ET RÉVISION DE LA POLITIQUE

La présente politique a été validée le 3 juillet 2023 et a fait l'objet d'une révision, validée par le Conseil d'administration du Crédit Mutuel Arkéa le 19 décembre 2024.

Cette politique fera l'objet d'une révision régulière afin de d'inscrire en cohérence avec la trajectoire de progrès du groupe en matière de prise en compte des enjeux ESG-Climat et des recommandations de la place financière.



GLOSSAIRE

Armes à l'uranium appauvri :

Armes utilisées pour leurs capacités à transpercer les parois blindées en raison du métal lourd. Ces armes sont soupçonnées d'engendrer des maladies (malformations congénitales, cancers...) parmi les militaires et les populations civiles. Elles provoqueraient également une contamination des sols et des nappes phréatiques aux conséquences graves et durables pour les populations civiles comme pour l'environnement.

Armes au phosphore blanc :

Le phosphore blanc est un produit chimique incendiaire qui s'enflamme au contact de l'air. Son utilisation initiale (éclairage nocturne des zones de combat), n'est pas interdite par la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC). Cette utilisation a été détournée durant différents conflits armés contemporains, et ce à proximité de zones où se trouvaient des civils, provoquant des brûlures de civils.

Armes de destruction massive et leurs vecteurs :

► **Armes biologiques ou à toxines :** agents microbiologiques, autres agents biologiques et toxines biologiques (Convention sur les armes biologiques - Code de la défense article L2341-1).

► **Armes chimiques :**

> **produits toxiques** (tout produit chimique qui peut provoquer la mort, une incapacité temporaire ou des dommages permanents) et leurs précurseurs (tout réactif chimique qui entre à un stade quelconque dans la fabrication d'un produit chimique toxique) ;

> **munitions et dispositifs spécifiquement conçus** pour provoquer la mort ou d'autres dommages par l'action toxique des produits chimiques toxiques (Convention sur les armes chimiques - Code de la défense article L2342-1) ;

> **vecteurs associés :** missiles, fusées ou autres systèmes sans pilote capables de conduire à leur cible les armes, chimiques ou biologiques, spécialement conçus à cet usage.

Bombes à sous-munitions :

Munitions classiques conçues pour disperser ou libérer des sous-munitions explosives dont chacune pèse moins de 20 kg, et ces sous-munitions explosives (Convention d'Oslo - Code de la défense article L2343-1).

Mines antipersonnel :

Mines conçues pour exploser du fait de la présence, de la proximité ou du contact d'une personne et destinées à mettre hors de combat, blesser ou tuer une ou plusieurs personnes (Convention d'Ottawa - Code de la défense article L2343-1).

Crédit Mutuel **ARKEA**

1, rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon

Tél. : 02 98 00 22 22

cm-arkea.com

@cmarkea

Crédit Mutuel Arkéa, société anonyme coopérative de crédit à capital variable et de courtage d'assurances.
Siège social : 1 Rue Louis Lichou 29480 Le Relecq-Kerhuon - SIREN : 775 577 018 RCS BREST.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé du Crédit Mutuel Arkéa, des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Crédit Mutuel du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que d'une quarantaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Asset Management, Suravenir, Suravenir Assurances..).

